

Conseil de Développement
Séance plénière du mardi 6 avril 2010

Présentation, débat et adoption du projet de contribution
« Penser et mettre en œuvre la mixité sociale
comme outil du vivre ensemble »

Participants

Membres du CdD : Maurice ABEILLE, Marie-Pierre ANDRE, Maurice BARDEL, Jean-Claude BARTHEZ, Jane BERT, Sandrine BITAT, Simone BLAZY, Yves BOTTON, Anne BOUSQUET, François BREGNAC, Paulette BROUSSAS, Michel BRULEY, Martine BUHRIG, Marie-Andrée BUISSON, Hugues CHARDINY, André CHAUD, Maurice CHARRIER, Maurice CHEVRETON, Maurice CHRETIEN, Gérard CLAISSE, Jean CLEMENT, COULOS-VAILLANT, Pierre CUSIN MASSET, Anne DE CHAMBOST, Georges DECOURT, Serge DERDERIAN, Alain DORIEUX, Alain DUPERRAY, Marie-Julie EPAL-VEYRE, Denis EYRAUD, Manfred FISCHER, Yves FOURNIER, Jean FREBAULT, Pierre GRANDJEAN, Lucien GUIDONI, Roland HUIN, Jean-Paul JACQUET, Bernard JACQUIER, Caroline JANUEL, Claude JEANDEL, Bruno LACHNITT, Alain LAPIERRE, Paul LATREILLE, Olivier MARTINON, Yves MINSSIEUX, Jacky MOUSSEY, Rémy NOUVEAU, Colette OLIVERO, Xavier PATROUILLARD, Rémy PETIOT, Jacques PETIT, Georges POTHIN, Gérard RAULIN, Paul RAVEAUD, Brice ROBERT, René RODRIGUE, Pierre-Jean ROZET, Jean-Noël SEBASTIEN, Pierre SUCHET, Pierre-Yves TESSE, Philippe TIBERGHIEU, Claude TISSIER, Hugo TRENTESAUX, Christian VALENTINUZZI, Marie-Françoise VILLARD, Thierry VITTOZ, Jacques WELKER.

Services Grand Lyon : Direction de la Prospective et du Dialogue Public / Mission Participation citoyenne : Emmanuelle GUEUGNEAU, Marine BONTEMPS, Jeanne CARTILLIER.

Société Ubiquis (rédacteur) : Delphine DEBOST.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Jean Frébault.

En préalable, Jean Frébault rappelle l'importance que revêt la présente séance au regard du sujet traité, et ce notamment du fait que le Conseil de développement se réunit pour l'une des dernières fois dans sa composition actuelle. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence, et notamment Gérard Claisse et Maurice Charrier dont il apprécie le soutien dans la présente démarche.

Jean Frébault présente ensuite le déroulement de la réunion : un débat fera suite à l'exposé à plusieurs voix du contenu du projet de contribution. Des questions pourront être posées à cette occasion, sachant que le projet peut encore être amendé. Néanmoins, celui-ci étant parvenu à sa phase finale, les amendements proposés devront enrichir le projet tout en respectant la force du message et l'architecture générale.

Jean Frébault remercie tous ceux ayant contribué à l'élaboration et à la rédaction de la contribution, notamment certains membres de la commission ainsi qu'Emmanuelle Gueugneau et Caroline Januel dont le travail a été unanimement apprécié. Il salue la grande motivation qui a présidé à ce travail.

Le document se compose en trois parties. La première s'intitule *Promesses et limites du concept de mixité*. Elle fait écho à des débats en cours dans le monde de la recherche ainsi qu'auprès des citoyens. La deuxième s'intitule *Fabriquer la mixité*, notamment à travers les politiques publiques de foncier et d'espace urbain. La troisième, plus originale, s'intitule *Faire vivre la mixité*. Un certain nombre de pistes sont évoquées dans ce cadre. Jean Frébault attire l'attention des participants sur les annexes dont il souhaite qu'elles soient prises en considération dans la mesure où elles permettent de disposer d'exemples très concrets. Celles-ci émanent à la fois de membres du Conseil de développement et de personnes auditionnées.

Jean Frébault rappelle que le Conseil de développement a été saisi de cette mission en 2008 par Raymond Terracher, vice-président délégué du SEPAL, récemment décédé. Cette lettre appelait le Conseil à travailler sur un certain nombre de sujets liés au SCOT ainsi qu'à approfondir le sujet de la mixité, dont la mise en œuvre reste difficile. Jean Frébault rappelle avoir évoqué l'idée d'élaborer une charte de la mixité sociale – idée reprise par le SEPAL. La contribution élaborée permet finalement de partager quelques repères sur la façon de faire vivre cette mixité.

La réflexion a été conduite dans l'idée qu'elle puisse être utile aux élus et aux acteurs de terrain qui s'attachent à faire vivre la mixité et permette de lutter contre les tendances qui vont à son encontre. Le début de la démarche remonte à près de deux ans mais avait été initié dès la refondation du Conseil de développement. Des auditions avaient eu lieu sur les questions de ségrégation et de discrimination. Elles ont été prises en compte dans la démarche. De nouvelles auditions sont venues étayer la réflexion, ainsi qu'un important travail de visites.

I. Présentation des différents points de la contribution « *Penser et mettre en œuvre la contribution comme condition du vivre ensemble* » par des rapporteurs membre de la commission Solidarité et cohésion sociale

1. Première partie : Promesses et limites du concept de mixité

Jean Frébault rappelle à grands traits le contenu de cette première partie, articulée en sept paragraphes. Les alertes sur l'ambiguïté du concept de mixité ont été formulées à l'origine par des chercheurs et des observateurs du fonctionnement de notre société. Ce concept, apparemment consensuel, s'avère néanmoins complexe.

La mixité sociale est une notion parfois équivoque dans sa mise en œuvre. Au-delà de la différence de richesse, bien d'autres critères peuvent être pris en compte tels que les critères générationnels, les critères de genre, de nationalité ou encore de statut professionnel. La mixité est parfois vue de manière utopique. Mais les forces sociales et économiques sont sources de ségrégations sociales, et de manière accrue depuis le début de la crise. La mixité peut être considérée comme la nécessité de combattre ces tendances fortes à la ségrégation sociale et à l'exclusion. Malgré tous les efforts accomplis en matière de politique publique, ce combat n'est pas gagné.

La mixité est un révélateur des inégalités plus qu'un réducteur de celles-ci. Le discours sur la mixité ne doit pas masquer d'autres combats en matière de solidarité comme la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, rapprocher physiquement des individus de catégories différentes n'implique pas qu'ils se mélangent. Le brassage social n'est pas automatique et peut même créer des tensions. Il peut également contribuer à aviver des inégalités et des différences, ce qui nécessite d'aller au-delà de la coprésence et de faire vivre la mixité.

La recherche de mixité sociale n'est pas la seule quête des individus, qui privilégient parfois la quête de l'entre-soi, individuel, familial ou au sein d'une catégorie sociale spécifique. Les « ghettos de riches » tendent, à titre d'exemple, à se développer. Enfin, un certain nombre de pièges ou de dérives potentielles de la mixité doivent être évités.

Ces interrogations ont été intégrées à la réflexion. Malgré ces difficultés, la commission défend la mixité sociale non pas comme un but en soi mais comme un outil pour construire le vivre ensemble. La mixité sociale n'est pas un combat gagné d'avance. D'autres outils permettent de contribuer au vivre ensemble. Quoi qu'il en soit, ce combat s'inscrit dans la volonté de tendre vers une société plus solidaire.

2. Deuxième partie : Fabriquer la mixité

Maurice Bardel indique que cette partie ne constitue sans doute pas la plus novatrice de la réflexion. Son contenu est probablement déjà connu compte tenu des travaux déjà réalisés dans le cadre de l'alerte logement, du SCOT ou des politiques publiques. Elle revient sur les conditions de l'organisation des espaces, susceptible de favoriser la mixité, et sur laquelle le Grand Lyon et les collectivités sont compétents.

Deux axes sont mis en avant dans le document.

Une politique foncière ambitieuse doit permettre de favoriser la mixité. L'objectif consiste à fabriquer durablement du foncier à un prix abordable. La politique foncière comme la politique de logement s'inscrit nécessairement dans la durée ; il importe donc que la stratégie et les actions menées en la matière soient assumées durablement. Cette politique foncière doit par ailleurs s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques, notamment celles des transports, des équipements et des services ou encore de l'habitat ainsi qu'avec les problématiques de densification. Sont également rappelées les actions déjà mises en place dans le cadre du PLU, à savoir les secteurs de mixité sociale, qui permettent d'affirmer la volonté de faire progresser la mixité sociale à travers l'urbanisme réglementaire.

Au-delà du foncier, l'offre de logements sociaux est, dans un second temps, mise en avant comme moyen de fabriquer la mixité. Compte tenu de la diversité des besoins à satisfaire, le document insiste sur la mixité induite par les logements sociaux et très sociaux. Si des efforts de production importants ont été accomplis ces dernières années, le retard accumulé précédemment est encore loin d'être résorbé. Les efforts actuels doivent donc être poursuivis dans la durée. Un plan à dix ans minimum semble nécessaire. Le document préconise la production d'un volume suffisant de logements sociaux, la poursuite du rééquilibrage de la répartition de logements sociaux, et met enfin l'accent sur les logements les plus sociaux compte tenu de l'augmentation de la part de la population bénéficiant des minimas sociaux et de l'accroissement du chômage. Enfin, la contribution souligne la nécessité de mettre en œuvre ces actions dans le cadre d'une gouvernance améliorée.

Jean-Paul Bourges aborde ensuite la manière d'organiser la mixité. La mixité ne se crée pas seule et suppose de mettre en mouvement de nombreux acteurs. En effet, on ne construit pas le vivre ensemble sans travailler tous ensemble. Organiser cette marche vers la mixité suppose en particulier de s'appuyer sur de nombreux partenariats public-privé et associatifs, aussi bien dans les programmes neufs que dans le parc de logements existants. Il semble notamment indispensable de développer des partenariats entre les promoteurs privés, les organismes HLM et les associations pour la production et la gestion en diffus de logements sociaux. A titre d'exemple, l'obligation induite par la loi SRU de construire 25 % à 30 % de logements sociaux dans la quasi-totalité des programmes immobiliers privés constitue un très bon moyen d'atteindre un niveau de mixité plus satisfaisant.

Par ailleurs, le parc privé existant a une vocation sociale incontestable, qui doit être confortée à travers diverses politiques telles :

- la lutte contre l'habitat indigne en recourant aux services de l'ANAH ;
- des actions auprès de copropriétaires dont les revenus ne permettent plus un entretien satisfaisant de certaines copropriétés, leur permettant en outre de conserver la vocation sociale des logements ;
- des actions de maintien en place des habitants en situation de précarité ;
- la mobilisation de logements auprès de propriétaires bailleurs, sachant qu'un nombre important sont laissés vacants ;
- la cession d'usufruits et leur transformation en logements sociaux, qui constitue un levier intéressant en période de pénurie.

L'ensemble de ces moyens doivent être mobilisés. Aucun d'entre eux ne permettrait à lui seul d'améliorer la situation de manière significative. Il convient par ailleurs de mobiliser le levier et le potentiel d'actions des acteurs associatifs qui présentent l'avantage d'être à proximité des plus démunis.

Au-delà du logement, l'aménagement urbain doit être envisagé de manière à favoriser au maximum le vivre ensemble recherché. Créer des logements et recomposer l'espace urbain selon une composition sociale plus équilibrée ne suffit pas. Les lieux urbains extérieurs aux logements sont en effet ceux dans lesquels la mixité s'enracine, se développe et s'épanouit. Ce constat suppose de mettre en place des espaces publics de qualité - ouverts sur la ville, creuset de fréquentation et de partage, la création et l'amélioration d'équipements et services de proximité et, plus généralement, le développement de lieux urbains qui favorisent la vie sociale – l'information, les initiatives locales des habitants et les rencontres, qu'elles soient associatives ou festives. Enfin, une réflexion doit impérativement être engagée sur les moyens de conduire les habitants à s'approprier ces espaces, notamment en recourant à des formes de coresponsabilité.

En définitive, l'enjeu fondamental consiste à créer les conditions nécessaires à la mixité, puis à faire vivre cette mixité.

En guise de conclusion, il importe de rappeler les points essentiels suivants dans la fabrication de la mixité :

- une politique foncière ambitieuse ;

- l'augmentation indispensable de l'offre de logements sociaux et très sociaux répartis de manière harmonieuse sur le territoire ;
- le partenariat public-privé et associatif ;
- la valorisation des territoires par le biais de projets d'habitation originaux et des équipements et aménagements de qualité.

3. Troisième partie : Faire vivre la mixité, créer les conditions du vivre ensemble

En préalable, Jean-Claude Barthez renvoie les participants aux annexes qui présentent un certain nombre d'expériences sur lesquelles les rédacteurs se sont appuyés pour rédiger le texte.

Les politiques publiques, en général, y compris la politique de la ville, fonctionnent trop souvent selon la logique du silo. Le document souligne au contraire la nécessité d'une approche transversale des composantes de la mixité et d'écouter les individus habituellement exclus du débat qui doivent pouvoir participer à la vie de la ville.

Comme le disait Maurice Charrier lors d'une réunion récente de l'Observatoire des CUCS (contrats urbains et de cohésion sociale) concernant Vaulx-en-Velin, toute une partie de la population continue de s'enfoncer et ce alors même que la politique de la ville aboutit à l'arrivée d'une population différente. Atteindre la mixité nécessite, de la part des responsables, une volonté systématique d'entendre « ceux qui s'enfoncent » ou qui restent exclus du débat public.

Par ailleurs, cette mixité ne peut être improvisée et impose une formation des acteurs, dans les collectivités locales et les institutions. Le document insiste ainsi, en page 16, sur la nécessaire présence d'interlocuteurs clés, durables et permanents qui soient informés, accessibles et capables d'aiguiller correctement les individus. Il s'agit-là d'un élément indispensable de la mixité permettant aux exclus d'accéder aux services offerts par la ville.

Enfin, au-delà de la mise en œuvre de la mixité, il convient également de la faire vivre dans l'ensemble des lieux et à toutes les échelles de la ville. Certains équipements ne peuvent toutefois être dupliqués. Mais la possibilité pour chacun d'y accéder simplement et à un coût modique constitue un élément essentiel de la mixité à l'échelle de l'agglomération.

Pierre Grandjean indique ensuite que faire vivre la mixité dans le temps nécessite un accompagnement individuel et collectif minimum des individus. Diverses expériences le prouvent. Dans le domaine du logement, celle d'Habitat et Humanisme – qui place des personnes chargées d'accompagner les populations fragiles dans les ensembles d'immeubles – est exemplaire. Elle peut être reproduite dans d'autres ensembles et à d'autres échelles. L'expérience d'ATD Quart Monde au travers des universités populaires vise quant à elle à accompagner les individus n'ayant pas l'habitude de dialoguer dans l'élaboration de leurs revendications afin qu'ils parviennent à s'exprimer publiquement, notamment devant les élus. Cette expérience pourrait également être reproduite à différentes échelles dans la ville.

Plusieurs propositions sont identifiées, pour les élus de tous niveaux, comme le repérage et le financement de ces opérations d'accompagnement. A l'intention des organismes gestionnaires, le document insiste sur la création d'instances de dialogue et l'accompagnement et la formation des personnes en charge de l'intermédiation. Il souligne également l'importance des expérimentations. Les situations sont en effet tellement diverses qu'aucun modèle ne peut être imposé. Chacun doit par ailleurs être reconnu comme un expert en matière de vie sociale. L'expertise collective des groupes ressources doit être encouragée. L'expérimentation suppose d'avoir l'audace d'écouter et

de tester des idées nouvelles ainsi que de gagner la confiance des partenaires. Les propositions formulées insistent sur le financement des innovations et sur l'importance de donner les moyens aux porteurs de microprojets de les mener à bien. Sur ce point, le document reprend pour finir les préconisations issues de la journée organisée en 2008 sur l'écoute des personnes absentes du débat public, dont l'élaboration d'une charte de bonne conduite pour les organismes eux-mêmes.

Faire vivre la mixité nécessite d'être à l'affût des initiatives collectives des citoyens. Une opération collective mise en œuvre par un regroupement de citoyens constitue les prémices du vivre ensemble qu'il convient d'encourager. Les organismes municipaux (ou autres) doivent être en veille et en mesure de susciter de telles initiatives par des appels à projets.

La septième proposition insiste sur la durée et le rythme. Le vivre ensemble ne peut se décréter ni se construire en quelques semaines. La mixité suppose une action de longue haleine. Sur ce point, les recommandations portent sur la nécessité de mettre en place des actions durables, notamment en termes de financements. Nombre de municipalités financent les associations qui contribuent au vivre ensemble ou à la convivialité des quartiers. Mais ces subventions sont bien souvent annuelles alors qu'une action dans la durée nécessite des programmations pluriannuelles. La contribution insiste également sur la formation à la création de la convivialité et à la gestion des conflits en soulignant l'expérience de formation des gardiens d'immeuble. Plusieurs organismes gestionnaires se sont engagés dans cette voie tant le gardiennage d'immeuble constitue un métier d'intermédiation irremplaçable. La référence au rythme traduit la nécessité d'accepter l'alternance de moments forts et de moments dans lesquels la mixité est difficile à faire vivre. La dernière proposition repose sur l'observatoire des territoires en mutation dont l'objectif consiste à mesurer la qualité du vivre ensemble. Des expériences ont été menées en ce sens et doivent être poursuivies.

Jean Frébault rappelle que les trois parties décrites succinctement sont suivies d'une quinzaine d'annexes, notamment sur le rôle des médiathèques et bibliothèques dans le brassage social, etc. Ces documents ont le mérite d'être très concrets.

Avant d'ouvrir le débat, Jean Frébault invite Maurice Charrier à faire part de ses premières réactions.

II. Echanges, débat et adoption de la contribution

Maurice Charrier indique éprouver systématiquement une certaine gêne à parler de la mixité sociale compte tenu des non-dits ou des appréciations erronées qui subsistent autour de cette notion. La nécessité de la mixité sociale est souvent évoquée à propos des quartiers en grande difficulté sociale comme si la mixité sociale ne constituait un avantage que pour ceux-ci. Maurice Charrier considère pour sa part que la mixité sociale est un enrichissement pour tous, y compris pour les quartiers « insensibles ». Cette notion doit être étroitement associée à la reconnaissance des capacités créatrices existant dans les quartiers d'habitat populaire et de ses habitants. Ce point est d'ailleurs évoqué dans le document puisque la mixité sociale y est associée à l'égalité des chances et à l'égalité des droits. La mixité est une condition non suffisante de la lutte contre la pauvreté.

Maurice Charrier dit apprécier la vision de la construction de la mixité sociale, à partir de politiques publiques afférentes à l'urbain (déplacements, qualité de l'espace public, politique d'équipement), de politiques de diversification de l'offre d'habitat - ce que visent les opérations de renouvellement urbain ou de mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU, ou encore des politiques foncières. A son sens, la mixité sociale s'accommode mal d'une loi du marché débridée. La mise en œuvre de

la mixité sociale repose également sur des politiques publiques favorables au développement social et culturel.

Construire cette mixité nécessite par ailleurs d'être attentif à l'exercice simultané de deux droits : le droit à la différence et le droit à la ressemblance. Si chacun est différent de par son histoire, sa culture, son âge, son origine, sa sensibilité, chacun doit également avoir la possibilité de ressembler à son prochain en partageant des projets, des idées, des valeurs ou des émotions.

Les inégalités ont toujours été de mise. Enfant et adolescent à Avignon, Maurice Charrier se souvient avoir habité un quartier populaire et non un quartier huppé. Les ségrégations urbaines ont toujours existé mais elles se sont considérablement accentuées. Le dernier rapport de l'Insee en témoigne : les écarts s'accroissent. Ils tendent tellement à se creuser que l'enjeu du vivre ensemble est devenu très prégnant. Il s'agit d'un enjeu de fraternité. En effet, au-delà des différences et même parfois des haines, les individus continuent à partager un destin commun. La société est, en la matière, confrontée à un enjeu majeur. La réflexion du Conseil de Développement est d'autant plus précieuse que la politique de la ville doit être redéfinie et que la future génération des contrats urbains de cohésion sociale est en cours d'élaboration. Maurice Charrier juge important, dans ces moments de réflexion sur les politiques publiques, d'en revenir au sens et d'approfondir les notions de mixité, de cohésion sociale ou encore de fraternité. C'est à ce titre qu'il dit avoir été particulièrement intéressé par le contenu de la contribution. A l'adresse de Pierre Suchet, qui pilote plus directement le contrat urbain de cohésion sociale, il indique que celui-ci pourrait faire l'objet d'un débat avec les élus en charge de la politique de la ville et les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale des quartiers.

Enfin Maurice Charrier s'excuse de ne pas pouvoir assister à la totalité de la séance.

Jean Frébault remercie Maurice Charrier pour ce soutien apporté aux travaux du Conseil de développement, traduisant ainsi l'intérêt des élus sur cette question. Il ouvre ensuite le débat en rappelant que le document tel que rédigé n'a pas vocation à être exhaustif, ce qui aurait considérablement allongé les travaux. Il invite donc chacun à accepter que toutes les questions ne soient pas traitées.

Claude Jeandel évoque la question du gardiennage, jugée primordiale dans le maintien de la convivialité et de la mixité. Il rappelle pourtant la tendance inverse poursuivie par les organismes HLM qui, de plus en plus, font appel à des entreprises extérieures pour l'entretien des bâtiments et suppriment le gardiennage. Les Présidents des conseils d'administration des HLM ont-ils été interrogés sur ce point ?

Jean Frébault renvoie Monsieur Jeandel à l'annexe 13 qui traite de la formation des gardiens d'HLM et notamment de l'expérience du centre de ressource de Vaulx-en-Velin.

Simone Coulos-Vaillant estime que « fabriquer durablement du foncier abordable » (page 10, paragraphe 2.1) nécessite d'assurer une maintenance convenable des logements afin qu'ils restent viables, ce qui n'est pas toujours le cas. Or sans entretien, les problèmes ne peuvent que s'amplifier. Cette précision pourrait être ajoutée immédiatement après le titre du paragraphe. Elle insiste également pour que la présence minimale d'espaces verts soit mentionnée comme une nécessité dans le document. Dans certains quartiers, les habitants ne disposent d'aucun emplacement pour s'arrêter quelques instants dans un espace convivial.

Jean Frébault rappelle que la présente séance ne vise pas à traiter l'ensemble des questions d'urbanisme et de logements mais celles de la mixité. Il observe que le document insiste beaucoup sur le rôle joué dans le vivre ensemble par les espaces publics, dont font partie les

espaces verts. A son sens, tout le monde s'accorde par ailleurs sur l'importance de la maintenance.

Maurice Bardel précise que la question de la maintenance est très peu abordée. Mais le document insiste bien sur le fait que la mixité n'est pas acquise et doit se construire au fil du temps, ce qui nécessite des espaces de qualité dans la durée.

D'après Pierre-Jean Rozet, la problématique logement n'est pas suffisamment soulignée dans la deuxième partie du document. Si les problématiques de la mixité ne se résument pas au logement, la plupart prennent leur source dans le logement. Pour Pierre-Jean Rozet, le document semble en outre très centré sur la question des plus défavorisés. Or dans la période actuelle, les problèmes de logement se sont étendus à différentes couches sociales, et notamment aux jeunes salariés. En outre, le 1 % logement qui permettait aux populations de salariés d'entrer sur le marché locatif a été détourné pour alimenter l'ANAH et l'ANRU, ce qui pose également problème en termes de mixité. Enfin, les politiques des offices HLM de Lyon consistant à vendre systématiquement des appartements aux locataires pour disposer de moyens financiers à court terme devraient être remises en question, au motif qu'elles contribuent à supprimer toute marge de manœuvre pour les années à venir.

Jean Frébault prend note d'une approbation quasi-générale sur le fait que la tonalité générale du document met particulièrement l'accent sur les plus mal logés, ce qui traduit sans doute la position prise par le Conseil de développement dans ses travaux antérieurs alors que ce problème était alors jugé sous-évalué. Il propose que la rédaction soit rééquilibrée et souligne notamment l'enjeu de la mixité pour toutes les catégories de population, y compris les classes moyennes.

Maurice Bardel partage cette nécessité de mettre davantage l'accent sur le logement « abordable », qui inclut les classes moyennes. La question du parc privé, abordée dans le document, va néanmoins dans ce sens.

Maurice Cheureton insiste sur le lieu idéal que constituent les MJC pour réaliser la mixité intergénérationnelle, la mixité des origines, la mixité des genres et la mixité sociale, dans certaines limites néanmoins puisque les activités sont, malgré tous les efforts accomplis, payantes. La mixité constitue selon lui le *credo* de base des MJC. Il rappelle que la ville de Lyon en compte 12 qui concernent directement 15 000 personnes, et 40 000 en incluant les familles.

Maurice Cheureton rapporte ensuite l'expérience d'intégration du quartier du Grand Trou à la MJC Montplaisir sur demande de la ville. Malgré les peurs suscitées par cette demande, l'expérience se révèle finalement positive. Il insiste pour que ces exemples soient pris en considération.

Jean Frébault partage ce point de vue. Il observe que les MJC sont évoquées en page 17. Les fêtes de quartier le sont également. Enfin, l'annexe 9 traite des centres sociaux.

Paul Raveaud souligne la qualité de la contribution qui a le mérite de susciter la réflexion sur la question difficile de la mixité. A son sens, deux questions majeures ressortent de son expérience au niveau de la Confluence et, tout d'abord, la qualité des équipements publics et leur adaptation à la population en termes de localisation ou d'horaires d'ouverture. Il propose que ce point soit davantage affirmé dans la mesure où les conditions d'ouverture des équipements ou des services publics tendent plutôt à se restreindre. La deuxième interrogation porte sur le rapport entre l'économie d'un quartier et la mixité. Paul Raveaud rappelle que depuis 15 ans, les quartiers ont assisté au départ progressif des artisans, des petits commerces et des petites unités de production. A titre d'exemple, le départ du marché-gare a entraîné le départ de 1 500 emplois populaires du centre-ville. Les seuls emplois populaires du cœur de ville sont désormais ceux des

employés des commerces, faiblement rémunérés et qui logent à la périphérie. Le document pourrait poser la question de la nécessité de réinterroger la politique d'investissements économiques en cœur de ville, en lien avec la mixité sociale, sans quoi les couches intermédiaires seront, à terme, exclues du centre-ville.

Jean Frébault retient la proposition. L'importance des horaires des équipements pourrait être reprise en page 17 ou 18, dans le paragraphe sur la pertinence de la localisation et la qualité de conception architecturale et urbaine de certains équipements publics par exemple. La partie économique pourrait être complétée de l'idée selon laquelle la mixité sociale va de paire avec la mixité urbaine et la mixité fonctionnelle. Jean Frébault signale toutefois que les lieux de travail n'ont pas été totalement oubliés puisque cette question est traitée en annexe. Ce point pourrait toutefois être renforcé.

Un des membres remercie également les rédacteurs pour cette contribution. A son sens, le Conseil de Développement pourrait encourager les élus à revoir les conditions d'attribution des logements sociaux, ce qui permettrait sans doute d'en libérer quelques-uns. En effet, ceux-ci sont bien souvent occupés par des individus qui ne devraient pas en bénéficier. Des critères plus stricts pourraient être proposés, assortis de plafonds de revenus.

Jean Frébault rappelle le débat à l'œuvre actuellement sur les surloyers. Sur ce sujet, deux thèses s'opposent. Pour certains, les surloyers pourraient contribuer à résoudre le problème évoqué. Pour d'autres, la mixité sociale doit être maintenue dans le parc HLM, ce qui nécessite de maintenir des populations dépassant un certain niveau de ressources, à condition que le prix de leur loyer soit plus élevé. Jean Frébault fait remarquer que le Conseil de développement n'a jamais débattu de cette question. Il propose de souligner, dans la contribution, l'importance de maintenir la mixité sociale dans les parcs de logements HLM mais considère qu'il est en revanche trop tôt pour prendre position sur les surloyers.

Colette Olivero considère, concernant les pages 17 et 18, que la question du stationnement n'est pas suffisamment évoquée. Or à son sens, les espaces de stationnement volent l'espace disponible dans les quartiers, rendant par exemple impossible la descente de voiture des personnes handicapées. Le stationnement détermine toute la sécurité d'un quartier mais également la convivialité. Colette Olivero estime par ailleurs que les espaces de convivialité devraient rester accessibles durant l'été compte tenu du fait qu'une partie de la population ne part pas en vacances. Plus globalement, elle plaide pour la présence d'espaces verts dans les quartiers, notamment commerçants.

Jean Frébault propose que la question du stationnement soit reprise par le groupe de travail « Suivi du PLU ». Quant à la question des espaces verts, elle sera renforcée dans le document.

Manfred Fischer fait part de son malaise, lié à une tonalité globale qu'il juge trop « politiquement correcte » et trop éloignée de la réalité de terrain. Les exemples présentés sont certes positifs mais ne sont que des exemples qui n'illustrent pas la situation générale. Par ailleurs, le document traite essentiellement des populations les plus défavorisées en omettant de prendre en compte la population dans son ensemble. Enfin, il ne traite absolument pas des difficultés à vivre la mixité, des comportements, des tensions ou des violences quotidiennes.

Jean Frébault partage ce point de vue. Il explique néanmoins que le choix a été fait par la commission de présenter le combat pour la mixité dans ses aspects positifs, ce qui ne signifie pas pour autant que les aspects négatifs soient niés. Celle-ci considère en effet que la littérature décrivant la réalité est déjà conséquente. Jean Frébault propose de maintenir ce choix.

Maurice Bardel ajoute que la conscience des difficultés à vivre la mixité justifie l'accent mis sur la nécessité de l'accompagner, de la faire vivre et de disposer de moyens humains et matériels pour ce faire.

Jean-Paul Bourges indique que le document peut, comme tout rapport, être lu en bosse ou en creux. Chacune des propositions peut être considérée comme un objectif et non comme l'illustration de la situation actuelle, ce qui signifie clairement que le combat pour la mixité n'est pas gagné d'avance. Néanmoins, la volonté générale vise à affirmer que ce combat n'est pas perdu non plus et qu'un ensemble de dispositions peut permettre d'atteindre l'objectif visé. Quoi qu'il en soit, le sujet ne doit pas faire l'objet d'une vision parcellaire.

Michel Bruley propose, face aux protestations de certains dans les conseils de quartier dès lors qu'il est question de logement sociaux et de préemption, que les aspects de formation et d'information des individus soient évoqués dans le document, dans un souci de démocratie participative et d'anticiper certains problèmes.

Jean Frébault partage ce point de vue.

Anne Bousquet constate, en page 11, que le Conseil de Développement préconise le rééquilibrage de la répartition du logement social entre les communes. Elle demande que soit également évoqué le rééquilibrage à l'intérieur des quartiers et les îlots. En la matière, le Conseil de développement manque sans doute d'exemples d'expériences réussies. Anne Bousquet considère qu'à la Duchère par exemple, cette répartition est un échec car les logements intermédiaires ont été concentrés sur un seul îlot et ne sont pas suffisamment diffus. En conséquence, la problématique de la mixité sociale se pose plus ardemment en certains lieux.

Philippe Tiberghien considère, concernant la page 19, que la mobilisation de la jeunesse au service de la mixité sociale n'est pas suffisamment abordée. Il fait notamment référence au service civique qui se développe actuellement. Par le passé, le service militaire était l'un des creusets de cette mixité et de rencontre entre les jeunes. Martin Hirsch souhaite relancer le dispositif en permettant à 10 % de la jeunesse française d'effectuer un service civique. Philippe Tiberghien propose que le Grand Lyon se saisisse de cette opportunité.

Jean Frébault prend note de cette proposition qu'il propose d'ajouter au paragraphe 3.5 dans l'encadré de propositions figurant en haut de la page 20.

Jean-Claude Barthez signale que l'Observatoire des CUCS présentait récemment ses différents travaux. A Lyon, des réunions systématiques ont été organisées dans les arrondissements avec les conseils de quartier, sur les problèmes de mixité notamment. Des actions intéressantes sont donc mises en œuvre.

Michel Bruley observe que ces réunions n'ont mobilisé que très peu de participants.

Concernant la mixité dans les îlots, Jean-Claude Barthez signale que les études disponibles dont il a connaissance indiquent qu'en général, ces opérations échouent. Il propose qu'une enquête soit réalisée dans le Grand Lyon, où les promoteurs privés ont été systématiquement amenés à inclure des logements sociaux dans leurs opérations.

Paulette Broussas rappelle, comme l'a indiqué Monsieur Charrier, que la mixité est un enjeu de fraternité. A ce titre, elle observe que ce terme n'apparaît pas dans le document.

Jean Frébault propose d'y réfléchir.

Bernard Jacquier constate que le document évoque la culture à plusieurs titres, mais davantage d'un point de vue de la formation et de l'animation. La richesse culturelle et la richesse de création issue de la mixité n'est, à son sens, pas suffisamment mise en avant. Il propose d'ajouter cet élément dans les aspects du vivre-ensemble, afin de rappeler que la mixité est source d'enrichissement pour l'ensemble de la société.

Jean Frébault en prend note mais considère que ce sujet est d'ores et déjà abordé. Il examinera ce point afin de voir s'il convient d'être renforcé.

Martine Buhrig juge pour sa part dangereux de ne pas traiter de la question de l'hébergement d'urgence et des accueils de jour. Si le sujet peut paraître marginal, les accueils de jour sont devenus très importants dans la mesure où ils permettent à des individus en insertion de disposer de lieux d'exercice du réseau et de la cohésion sociale et à des individus en grande exclusion de disposer de lieux où ils sont reconnus. Par ailleurs, concernant la question du vivre-ensemble traitée au paragraphe 3.6, elle propose d'évoquer les expériences de création et l'art comme moyen de résistance, comme mode d'expression citoyenne des exclus et comme moyen de favoriser la mixité sociale, le dialogue et le changement de représentation.

Jean Frébault prend note de cet ajout au paragraphe 3.6 et examinera la possibilité d'ajouter la problématique des accueils de jour au document.

Serge Derderian salue la qualité de la contribution qu'il juge bien construit. Concernant la première partie, il dit avoir été frappé par la conclusion : « *Si ces arguments sont bien sûr à relativiser, ils ont le mérite de montrer la complexité à appréhender à et mettre en œuvre le concept de mixité.* » Il revient ensuite sur le deuxième alinéa du paragraphe 1.7, insistant sur l'impossibilité d'assigner une situation familiale ou professionnelle à quelqu'un une fois pour toute. En effet, tout un chacun est appelé à vieillir et, ainsi, à perdre son autonomie. Certaines personnes se retrouvent, de par leur âge, mises à l'écart de la mixité car contraintes de quitter leur appartement faute de pouvoir continuer à y vivre. Cet enjeu de mixité doit être pris en considération. La population ancienne en perte d'autonomie augmente et certains quartiers ne peuvent que difficilement répondre à l'enjeu, comme le Vieux Lyon ou la Presqu'île. Les promoteurs ne peuvent pas être les seuls à répondre à la mise en accessibilité des logements (adaptés aux personnes en situation de handicap).

Serge Derderian propose ainsi d'ajouter en page 12 (*La vocation sociale du parc privé doit être confortée de façon forte par des actions pour le maintien en place des habitants...*) le maintien en place des habitants en situation de précarité du fait de leur grand âge, y compris dans les logements anciens. La FNAIM gère ces problèmes à longueur de temps. Or les financements doivent permettre d'assurer cette mixité pour les individus en perte d'autonomie.

Jean Frébault accepte d'ajouter en page 12 un point sur la mixité au regard du vieillissement.

François-Xavier Patrouillard fait part de son malaise sur ce document qu'il ne juge pas suffisamment angoissant. Concernant le titre, il considère que la mixité sociale n'est pas l'outil du vivre ensemble mais plutôt l'objet du vivre ensemble. Par ailleurs, la contribution dans son ensemble se place plutôt, de son point de vue, dans le domaine de la réparation que dans le domaine du préventif. François-Xavier Patrouillard fait également remarquer que les recommandations sont si nombreuses qu'elles sont difficilement pondérables, ce qui semble peu répondre à la logique des élus. Enfin, le rôle de l'école ne lui semble pas suffisamment évoqué alors que celle-ci occupe dix à quinze ans de la vie de chacun et qu'elle constitue un élément fondamental de la mixité. L'école doit être le lieu de l'apprentissage de la reconnaissance et de la différence de l'autre, dans le respect de ce qu'il est. François-Xavier Patrouillard propose donc

l'ajout de ces deux points relatifs à l'école ainsi que l'ajout de la notion de médiateur comme moyen contribuant à l'acceptation, la reconnaissance et le respect de la différence.

Jean Frébault indique être sensible à ces remarques. Le document aurait certes pu être plus angoissant mais l'est néanmoins en creux. Il insiste davantage sur la réparation que sur la prévention et ne hiérarchise pas les propositions. Jean Frébault considère toutefois que ce dernier point relève peut-être du travail des élus. Il convient par ailleurs du rôle fondamental de l'école, ce que le document évoque sans le développer puisque ce sujet n'a pas été travaillé. Il propose néanmoins de publier ce projet de contribution, certes incomplet et imparfait, quitte à défendre cette position en préambule, plutôt que de repousser la publication de plusieurs mois pour travailler sur ce sujet.

François-Xavier Patrouillard observe enfin que la méconnaissance culturelle n'est absolument pas abordée alors qu'il s'agit à son sens d'un élément fondamental de la mixité.

Jean Frébault partage ce point et propose de l'ajouter.

Jean-Paul Jacquet souligne également le caractère « angélique » du document. A son sens, l'ambiguïté tient au fait que le vivre ensemble n'est pas défini et qu'il renvoie, pour beaucoup, à la convivialité. Il convient pourtant de dépasser ce stade et de s'interroger sur la raison d'être de ce document. Ce dernier constitue bel et bien un outil destiné à corriger les dérives observées. Définir le vivre ensemble pourrait conférer un caractère plus offensif à la contribution du Conseil de développement.

Jean Frébault fait remarquer que les définitions existantes sont particulièrement nombreuses et n'est pas certain que le Conseil de développement parvienne à s'accorder sur une définition unique. De son point de vue, une introduction pourrait attirer l'attention sur la diversité des lectures possibles et sur les raisons du choix d'une telle posture. Encore une fois, il milite pour la publication de ce document, malgré ses imperfections et ses insuffisances.

Marie-Andrée Buisson propose que la deuxième partie évoque, avant le paragraphe 2.3, la répartition des structures accueillant les populations fragiles, à la fois peu nombreuses, de grande taille et mal réparties sur le territoire. Elle rappelle que chaque ouverture de centre pose problème aux communes concernées. L'objectif devrait être de parvenir à des structures de taille plus humaine et mieux réparties sur le territoire, ce qui permettrait sans doute de favoriser la mixité.

Jean Frébault propose d'ajouter cette notion dans le paragraphe sur le maillage territorial page 17.

Marie-Andrée Buisson propose de l'ajouter plutôt dans l'organisation de la mixité, page 12.

Jean Frébault accepte cette proposition.

Jean-Claude Barthez signale qu'une association d'hébergement souhaiterait installer un foyer dans le 8^{ème} arrondissement, ce à quoi la municipalité s'oppose. Il signale par ailleurs que lors de la réunion de l'Observatoire des CUCS, le représentant du Préfet a été interrogé sur l'école et a répondu qu'il ne parlerait pas de l'Education nationale – domaine jugé à part, sur lequel les élus locaux n'osent pas s'exprimer.

Jean Frébault précise, concernant l'installation d'un foyer dans le 8^{ème} arrondissement, qu'un rendez-vous est pris avec des élus pour prendre connaissance des difficultés.

Alain Dorieux signale également avoir éprouvé un malaise à la lecture du document. A son sens, la mixité et le vivre ensemble ne peuvent résulter que d'une volonté et d'actions concrètes. Le document n'insiste peut-être pas suffisamment sur ce point.

Jean Frébault fait remarquer que cette position – qui est celle du Conseil de développement – figure dans l'encadré de la page 9 du document qu'il propose de mettre davantage en exergue. Néanmoins, il y figure bien que la mixité est un combat – idée que le Conseil de Développement souhaite voir partagée par les citoyens, les élus ou encore les différentes institutions.

Jean-Paul Bourges observe que pour beaucoup, maintes difficultés s'estomperaient avec davantage de mixité sociale. Or ce n'est – le Conseil de développement en a discuté - ni le cas ni l'objectif visé. La confrontation est en effet une loi naturelle de la vie en société compte tenu des intérêts et des points de vue divergents de chacun. Considérer que la mixité sociale permet d'évacuer la confrontation est un contre-sens. Vivre ensemble ne signifie pas vivre sans heurt mais avec la capacité d'affronter ces heurts, de manière civilisée. Jean-Paul Bourges considère que ce point n'est peut-être pas suffisamment évoqué dans le document. La mixité est un combat, et avant tout un combat contre soi.

Simone Coulos-Vaillant suggère que le document rappelle en une phrase que la mixité traduit le vivre ensemble au quotidien. Elle cite par ailleurs, sur l'aspect culturel, l'exemple d'un office du samedi soir au cours duquel l'imam du secteur est venu expliquer ce que représentait Pâques pour chacune des religions monothéistes. Elle juge ces initiatives très importantes, notamment dans des quartiers comme Gerland, la Duchère ou Vaulx-en-Velin, pour lesquels ces sujets sont particulièrement épineux.

Jean Frébault rappelle qu'un complément relatif à la dimension culturelle sera ajouté au document.

Simone Blazy observe que la mixité sociale nécessite des actions sur la durée et que la valorisation du territoire nécessite de tenir compte de l'histoire du territoire sur lequel se développe cette mixité. La dimension historique est une donnée à ne pas négliger.

Jean Frébault propose d'ajouter une allusion à l'histoire dans le paragraphe 3.7. Il rappelle à ce titre que les quartiers les plus équilibrés sont souvent ceux qui résultent d'une longue histoire.

Anne Bousquet propose de rappeler en introduction que la réflexion sur la mixité sociale doit être menée dans toutes les communes et tous les arrondissements et ne doit pas être l'occasion de stigmatiser quelques quartiers seulement.

Jean Frébault considère que cela va de soi et réfléchira à l'opportunité de renforcer ce point.

Pour finir, il propose au Conseil de développement d'adopter le document tel que rédigé, sous réserve des amendements proposés en séance.

Concernant les remarques plus fondamentales sur la tonalité de la contribution ou sur les sujets qui n'auraient pas été approfondis, il propose de rédiger une introduction explicitant ces points-là, plutôt que de prolonger les travaux de six mois. Il rappelle que la demande du SEPAL ne visait pas à produire un document décrivant une situation désespérante mais à déterminer quelques pistes et repères pour progresser dans ce combat pour la mixité sociale. A ce propos, l'utilisation du terme « combat » signifie bien qu'en la matière, rien ne va de soi.

Le projet de contribution du Conseil de développement est approuvé à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés en séance et d'une introduction clarifiant la tonalité du document.

Gérard Claisse avoue découvrir le texte en séance. Il observe que la réflexion du Conseil de développement a été menée sous l'angle d'attaque de l'alerte logement et de la problématique des exclus du débat public. Les plus démunis constituent donc le point d'entrée de la contribution. Or la question de la mixité est beaucoup plus vaste. A son sens, la question consiste autant à savoir comment « déboboiser » certains quartiers qu'à savoir comment en « déghettoiser » d'autres. En tout état de cause, traiter la question de la grande pauvreté ne suffit pas à répondre à l'enjeu de mixité sociale. Ecarter le sujet de l'école est également discutable compte tenu des changements de comportements et d'habitudes qui peuvent y être induits. A son sens, cette posture, choisie, doit être assumée et précisée en introduction.

Jean Frébault indique être sensible à ces propos et convaincu que la mixité se joue avant tout à l'école plutôt que dans le logement. Cette précision devra être mentionnée même si le sujet n'a pu être approfondi. Dans les quartiers sensibles, une des premières difficultés tient à l'absence de mixité sociale à l'école. Ceci le renforce dans l'idée d'une introduction appuyée expliquant le positionnement du Conseil de développement.

La prochaine séance plénière aura lieu le 10 mai et sera consacrée à l'adoption du projet de contribution sur les espaces naturels et agricoles ainsi qu'à la présentation définitive de la liste des futurs membres du Conseil de Développement.

III. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 20 heures 15.